L'OBS de la Bio

ÉDiTION 2023

FICHES FILIERES

VOLAILLES DE CHAIR BIO

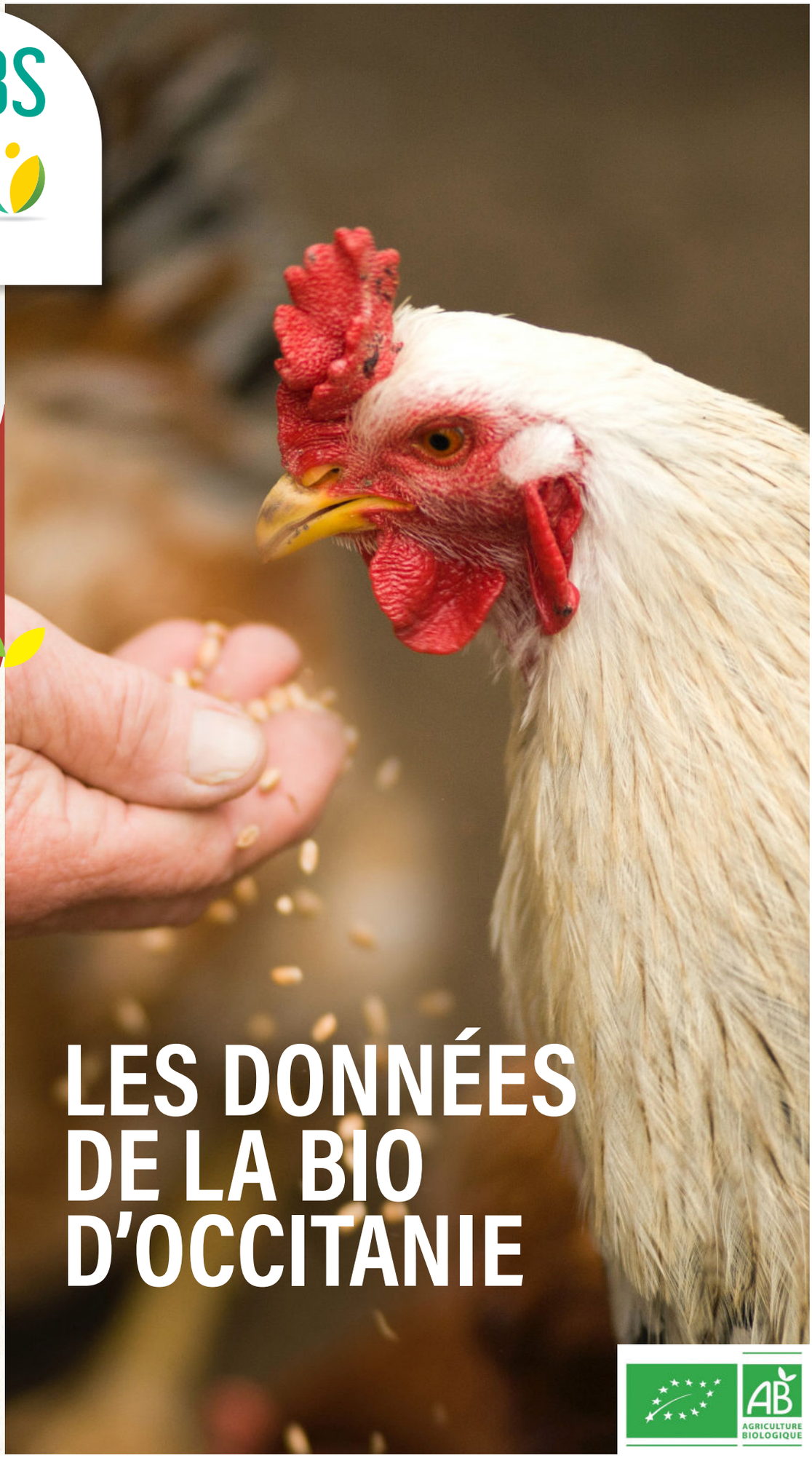

LES DONNÉES DE LA BIO D'OCCITANIE

EN PARTENARIAT AVEC :

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

AB AGRICULTURE BIOLOGIQUE

interbio-occitanie.com

En partenariat avec l'Agence Bio, l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique d'Interbio Occitanie collecte et traite des données relatives à l'évolution de la bio dans notre région, tout en s'appuyant sur les informations fournies par le réseau de ses membres (Chambre régionale d'agriculture, La Coopération Agricole Occitanie, Bio Occitanie, Ocebio et Sud Vin Bio).
A travers différentes publications, l'observatoire contribue à améliorer le suivi des filières bio et de leurs opérateurs. Chaque année, l'Observatoire publie un panorama précis d'une filière biologique régionale.

1. L' Occitanie, quatrième région productrice de volailles bio

En 2019, l'Union européenne comptait plus de 56,7 millions de volailles certifiées bio dont 27,3 millions de poulets de chair. La France se situait au premier rang européen, avec près de 14,2 millions de têtes en 2019, soit plus de la moitié des poulets de chair bio de l'Union Européenne, suivie par la Belgique et l'Italie.

En 2022, l'Occitanie est la 4e région française en nombre de poulets de chair bio après les Pays de la Loire, la Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes. L'Occitanie compte 127 élevages qui produisent 1,2 millions de poulets de chair en 2022.

Les dynamiques par rapport à 2021 sont à la baisse de cheptel pour les principales régions françaises à l'exception de la Bretagne et la Normandie.

En 2022, l'Occitanie comptabilise 9 % du cheptel bio Français et 5,2 % du cheptel régional de poulet de chair est en bio.

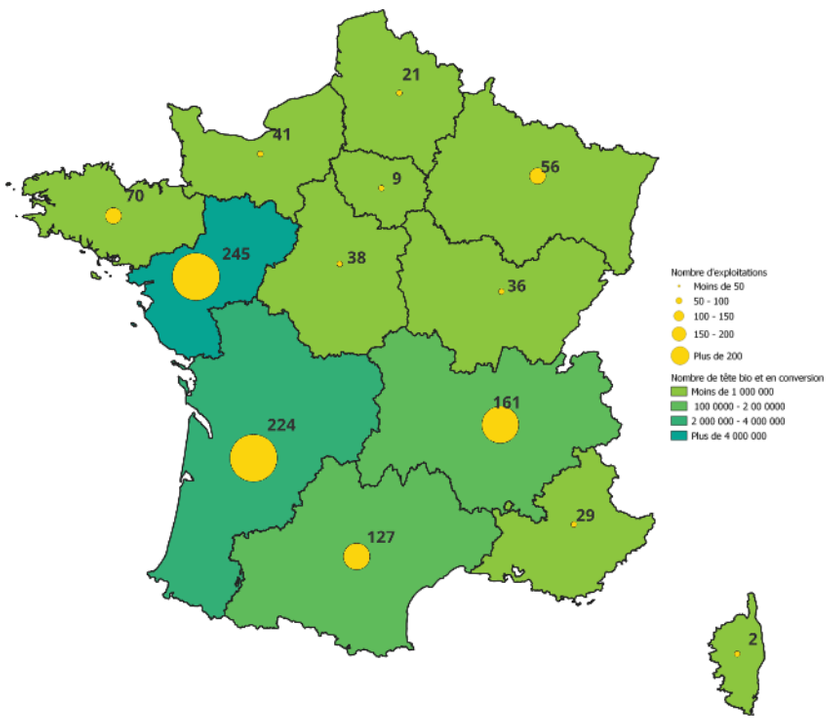

FRANCE
1 066 éleveurs (-0.1 % / 2021)
13.6 Millions Poulets (- 9 % / 2021)

9 %
du cheptel bio français est en Occitanie

5,2 %
du cheptel de poulet de chair d'Occitanie est bio

TOP 5

1er **Pays de la Loire**
245 éleveurs (- 6 %) / 5 M de poulets (- 14 %)

2e **Nouvelle-Aquitaine**
229 éleveurs (+ 3 %) / 3,5 M de poulets (- 10 %)

3e **Auvergne-Rhône-Alpes**
161 éleveurs (+ 4 %) / 1,9 M de poulets (- 8 %)

4e **Occitanie**
127 éleveurs (+ 5 %) / 1,2 M de poulets (- 4 %)

5e **Bretagne**
70 éleveurs (+ 1 %) / 0,7 M de poulets (+ 14 %)

En Occitanie, le palmarès des départements où le cheptel bio est le plus important est dominé de loin par le Gers (40 % du cheptel régional). Suivent ensuite le Lot, le Tarn-et-Garonne, et la Lozère.

La filière est peu structurée en région et principalement organisée vers de la vente directe, à l'exception du Gers.

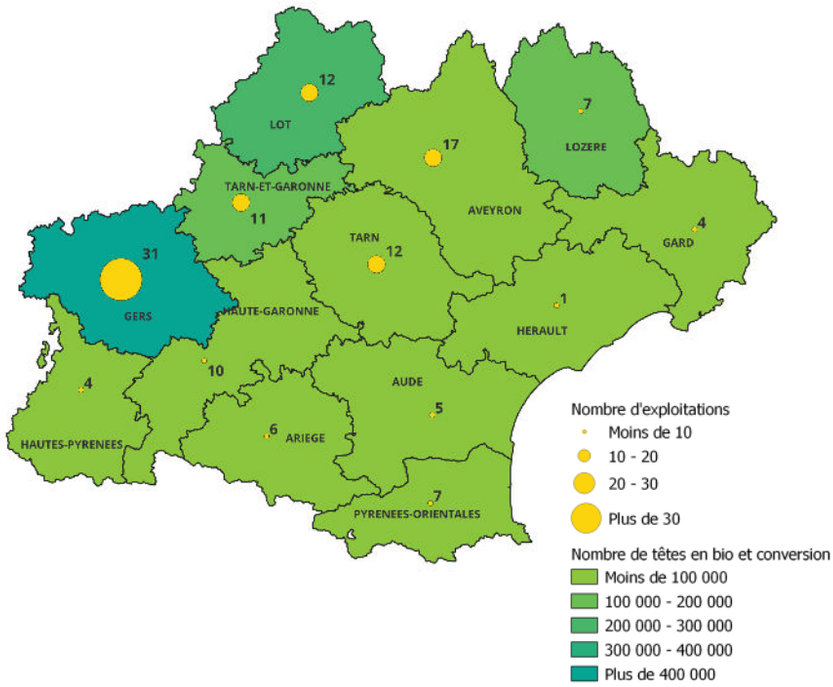

ZOOM SUR LE GERS :

Les trente exploitations recensées dans le département sont assez équitablement réparties entre :

- **producteurs en filière intégrée** qui font souvent le choix de rentrer des bandes moins régulièrement mais importantes (par exemple, mise en place de 4 000 volailles dans des batiments de 400m²).
- **producteurs indépendants** pratiquant la vente directe et/ou la commercialisation en circuits courts de proximité et qui visent plutôt des approvisionnements réguliers avec des densités de mise en place plus faibles par bâtiment/cabane.

Même si le total de volailles produit à l'année par les modèles indépendants peut atteindre plus d'une centaine d'abattages par semaine, ce sont globalement les systèmes en intégré avec des mises en place de bandes de volailles bios plus importantes qui génèrent le plus de volumes.

La tendance pour 2023 annoncerait plutôt une diminution des volumes bios produits, avec des bâtiments de production réorientés vers le label rouge pour les systèmes en intégré et des vides sanitaires beaucoup plus longs pour les producteurs indépendants. Ces tendances resteront à confirmer avec les chiffres définitifs de 2023.

Après une baisse du cheptel de 2012 à 2015, celui-ci a fortement augmenté jusqu'à 2021. En 2022, le cheptel diminue pour passer en dessous des 1.2 millions de têtes alors que le nombre d'exploitations continue d'augmenter.

Deux explications sont possibles: une diminution moyenne des volumes produits par des exploitations due à des vides sanitaires plus longs ou l'installation d'ateliers de taille plus modeste.

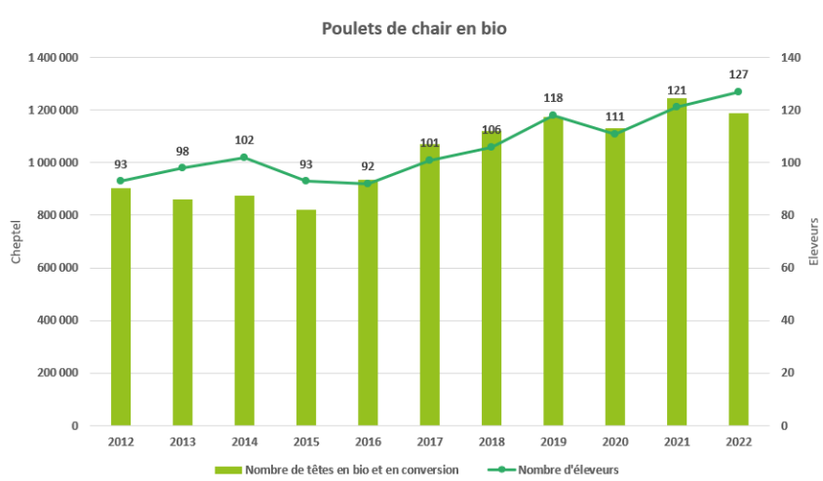

Les autres volailles de chair (dindes, oies, canards et pintades) bio sont produites principalement en Nouvelle-Aquitaine et en Pays de la Loire, avec plus de 300 000 têtes en 2022 (avec une augmentation de 13% par rapport à 2021).

L'Occitanie est la troisième région productrice avec un cheptel plus faible : 40 000 têtes bios fin 2022. Plus de la moitié du cheptel est constitué de pintades, production qui augmente de 19% de 2021 à 2022.

Les principaux départements occitans producteurs sont le Gers (25% des volumes), les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées-Orientales.

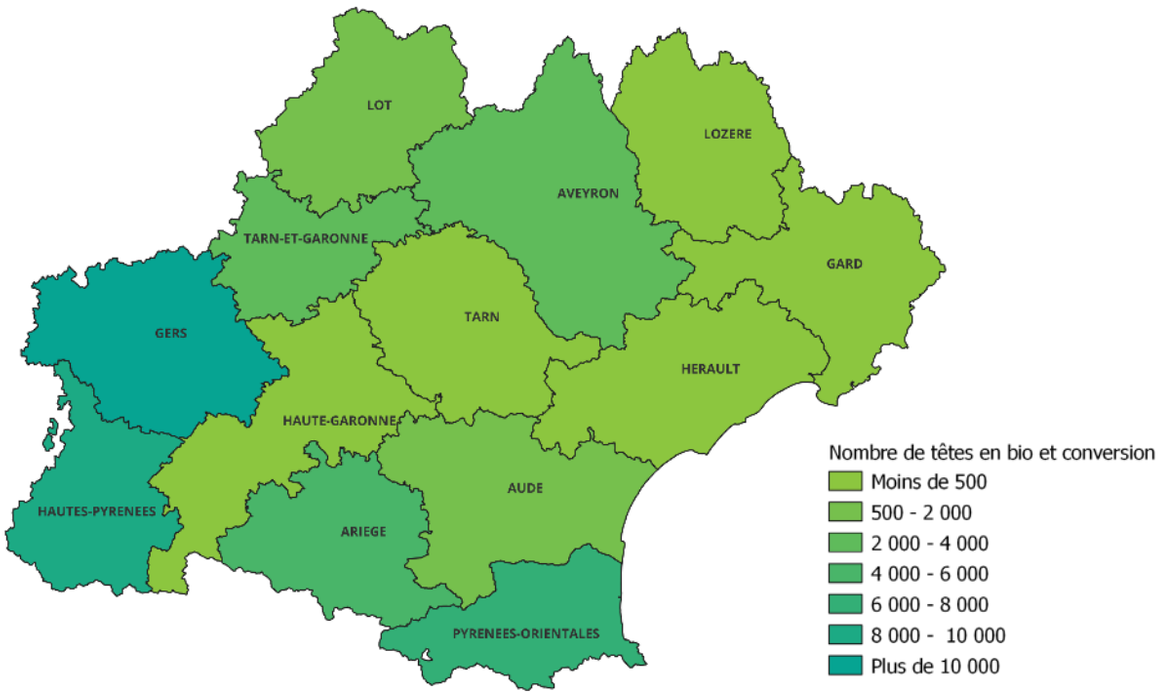

Un contexte difficile pour la filière avicole bio

La filière avicole, en croissance forte sur les dernières années (particulièrement en pondeuses), subit les effets d'une relative baisse de consommation depuis 2021, visible sur les œufs et les poulets de chair. Parallèlement, un cumul de facteurs entre 2022 et 2023, impacte les producteurs, avec quelques différences selon les types de systèmes de production, mais restant très problématique pour une bonne pérennisation des productions bios.

Les coûts de production et la prévalence d'autres labels

Comme pour toutes les autres filières, l'élevage avicole bio est encore très dépendant du coût de l'énergie, que ce soit pour l'aliment, le démarrage, le fonctionnement des structures...

L'impact de l'augmentation du coût de l'énergie est généralement d'autant plus grand pour les élevages qui manquent d'autonomie (puisque les élevages s'approvisionnant en aliment, en poulettes, se voient automatiquement répercuter le coût du transport sur les factures fournisseurs et souffrent de la volatilité des prix de l'aliment).

Les hausses du coût de l'énergie, tout comme la hausse des matières premières bio en 2022, ont un impact très fort sur les coûts de production et rendent la volaille bio moins attractive vis-à-vis d'un label rouge ou plein air plus économique pour les consommateurs.

La nouvelle réglementation de 2022 mal anticipée

Deux mises en application de modifications marquantes du cahier des charges bio en janvier 2022 impactent la filière:
1/ La fin de l'autorisation d'utilisation de matières premières non bio riches en protéines à hauteur de 5 % (MS) lorsque des aliments bio ou en conversion ne sont pas disponibles pour les volailles et dans un premier temps au-delà d'un certain âge* (A savoir poules pondeuses).*Attention pour toutes les volailles prévu au 1er janvier 2027.
2/ La fin de la dérogation permettant de rentrer des poulettes non biologiques qui respectaient simplement les articles du cahier des charges à savoir le volet alimentation et prophylaxie. Désormais les poulettes prêtes à pondre doivent être élevées en bio avec des limites de densités par bâtiment, des aménagements dans les bâtiments et des parcours minimum avec obligation de sorties sur au moins un tiers de leur phase élevage de poulettes.

Les impacts sont les suivants:
- une difficulté pour équilibrer des rations très riches en protéines, et donc une augmentation du prix de l'aliment.
- les élevages de poulettes n'ont pas anticipé pour choisir d'arrêter d'approvisionner la filière bio ou de rentrer dans le processus de mises aux normes. Il y a donc eu un creux momentané dans l'approvisionnement des élevages bios en poules pondeuses (alors que la tendance était à la croissance), avec des augmentations moyenne de prix des poulettes de 25 à 30%.

De plus, la majorité des poules pondeuses utilisées en élevage étant produites par des exploitations hors région Occitanie, un autre problème est venu se cumuler à la structuration nécessaire pour cette filière: la grippe aviaire et les impossibilités de flux d'animaux dans les régions touchées.

Grippe aviaire

Le Synalaf indique un repli de 25 % des mises en place par rapport à celles de 2021, principalement lié à l'épizootie d'Influenza Aviaire qui a particulièrement touché la Vendée, principal département de production de poulets bio. Les situations sont très disparates entre région (- 21% pour les Pays de la Loire, - 21% pour Nouvelle-Aquitaine, seulement – 9% pour d'Auvergne Rhône-Alpes). Il est donc possible que les répartitions des parts de marché entre régions soient modifiées dans les années à venir.

La grippe aviaire et les mesures qui découlent de sa présence dans les élevages ne sont pas nouvelles (l'ouest de l'Occitanie est touché depuis 2016). Pour autant, depuis 2022, ce sont dorénavant des secteurs comme les Pays de la Loire qui sont très touchés, or ce sont les régions où sont concentrés les élevages de reproducteurs, multiplicateurs et souvent d'élevages de poulettes. Ces secteurs en arrêts, impactent la totalité de la production française.

La consommation de volaille bio ayant diminuée, les vides sanitaires ont eu un effet plutôt favorable du point de vue des conditionneurs et des distributeurs car cela a diminué les volumes. Cependant, le constat est très alarmant pour les producteurs qui ont eu des retards sur les rentrées de lots et donc sur le remboursement de leurs investissements. Ce manque de reproducteurs a touché d'autant plus les élevages indépendants souvent non prioritaires dans l'approvisionnement en poules pondeuses (car traitant de petits volumes).

Mais le problème de la grippe aviaire pour ces élevages reste surtout structurel avec un manque d'adaptation des mesures de biosécurité des petits ateliers. Cela se matérialise par un manque d'installation dans certains secteurs très touchés (notamment l'ouest du Gers).

2. Des outils de transformation inégalement répartis

Les outils de première transformation
Les outils régionaux sont soit privés et destinés à l'activité d'une entreprise, soit ouverts à la prestation de service notamment pour les éleveurs ou petites entreprises qui souhaitent commercialiser leur viande en direct.

Les abattoirs de volaille sont présents principalement à l'ouest de la région, proches des zones majoritaires d'élevage.

Les abattoirs sont soumis à de nombreuses contraintes et difficultés. Un volume minimum d'activité est nécessaire pour assurer leur maintien et favoriser l'investissement. La forte baisse d'activité dans les filières viandes a fragilisé l'équilibre économique de certains outils. De plus, le recrutement en personnel compétent est un problème récurrent dans les abattoirs, confrontés au manque d'attractivité lié aux conditions de travail difficiles.

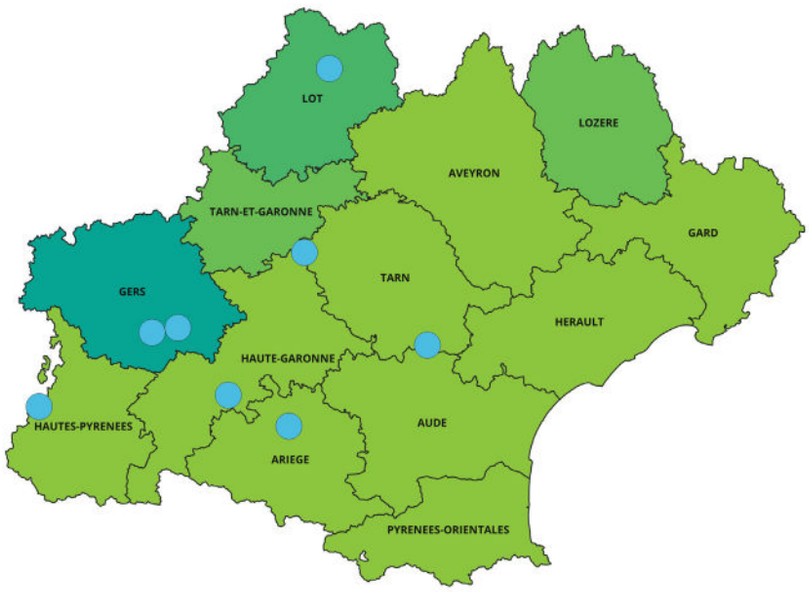

Abattoir
Ateliers de découpe
Atelier de découpe privé
Atelier de découpe proposant des prestations
Nombre de têtes en bio et en conversion
1 - 100000
100000 - 200000
200000 - 300000
300000 - 400000
400000 - 466280

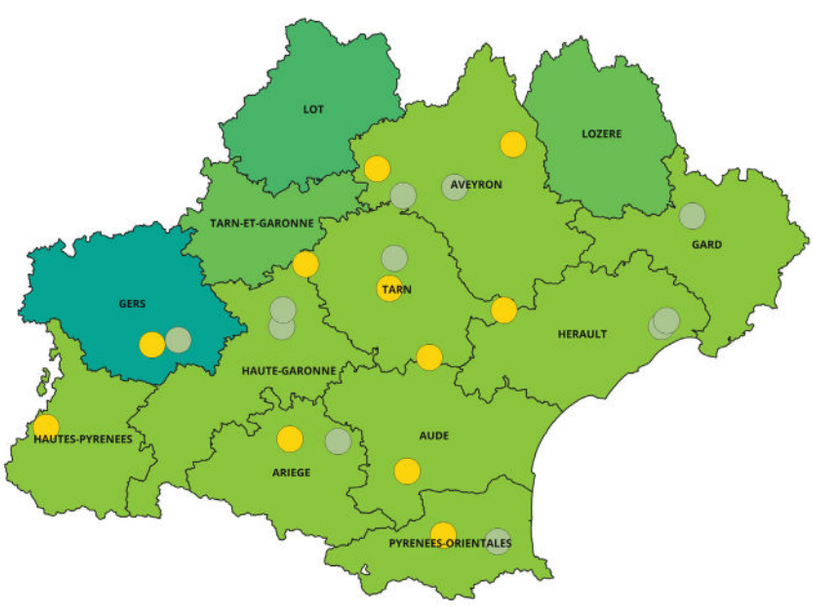

Les ateliers de découpe sont répartis sur toute la région. Ceux proposant des prestations sont plus présents au centre Ouest de la région.

Des zones comme l'Hérault, le Gard et la Lozère sont vides. Cette absence ne favorise pas le développement de la filière, et inversement, les très faibles cheptels ne permettent pas l'investissement dans de nouveaux opérateurs aval.

Des tueries individuelles permettent aux éleveurs de commercialiser leurs productions en vente directe en autonomie.

La commercialisation de volaille bio en France est réalisée par trois types d'opérateurs : les opérateurs mixtes qui commercialisent un pourcentage limité de bio, les entreprises spécialisées bio qui ne commercialisent que du bio et les éleveurs en vente directe, parfois organisés en association.

3. Marché

Alors que depuis l'année 2000 **la consommation globale de viande par habitant et par an** diminuait régulièrement, en 2022, pour la deuxième année consécutive **celle-ci augmente** (+ 0.8% du volume total consommé).

En 2022, la consommation de volaille de chair diminue (- 0,4 % par rapport à 2021), **malgré le dynamisme de la consommation de viande de poulet et de poule de réforme** (+ 4,7 %, atteignant 1,53 millions de tec) qui n'a pas totalement compensé le recul de celle de viande de dinde (- 11,6 %) et de canard (- 26,9 %).

En dix ans, la consommation de volaille de chair a augmenté de 1,9 % par an en moyenne, portée par celle de poulet, et dépasse la consommation de viande bovine. La part de la viande de poulet dans la consommation totale de viande gagne ainsi huit points entre 2012 et 2022 (26 % en 2022, contre 18 % en 2012). La consommation de poulet de chair (y compris de poule de réforme) est en moyenne par habitant, 22,5 kgec, contre 15,6 kgec en 2012.

Afin de satisfaire la demande intérieure en viande de poulet, la France a de plus en plus recours aux importations. **En 2022, les importations couvrent ainsi 50 % de la consommation de viande de poulet et alimentent en grande partie la restauration hors foyer.** Elles proviennent en premier lieu de Belgique, puis de Pologne. Les importations de viande de dinde et celles de viande de canard sont, quant à elles, en hausse (+ 4,0 % et+ 3,5 % respectivement) à la suite de la reprise post-Covid dans la restauration hors foyer.

	2019	2020	2021	2022	Crois. 21/20	Crois. 22/21
Volaille	**283**	**308**	**313**	**268**	**+2%**	**-14%**
Viande bovine	401	446	431	387	-3%	-10%
Viande porcine	143	159	154	131	-3%	-15%
Charcuterie salaison	178	189	176	149	-7%	-15%
Viande agneau	72	79	80	64	+1%	-20%
Total viandes fraiches et transformées	**1078**	**1181**	**1153**	**1000**	**-3%**	**-13 %**

En 2022, l'évolution brutale du marché a généré une baisse des achats en valeur de – 4,6 %, la baisse étant encore plus importante en volume, du fait de l'inflation. Tous les produits ont été impactés mais les viandes font partie des produits qui ont le plus souffert : en 2022, la consommation de viande bio diminue (-13 % en valeur) après avoir marqué le pas en 2021, après une année 2020 exceptionnelle. **La consommation de volaille bio diminue de 15 % en valeur en 2022 par rapport à 2021.**

Les viandes fraîches ont connu des hausses de prix de 8 % à 10 % (+ 8 % pour la volaille), si bien que l'ordre de grandeur du recul des volumes est de l'ordre de 20 % **(-22 % pour la volaille)**.

Contrairement à la filière conventionnelle, l**a volaille bio occupe la deuxième place des ventes de viande toujours dominées par la viande bovine**. Elle représente 27 % du chiffre d'affaires des viandes biologiques en 2022 (contre 39% pour la viande bovine).

En France, **la volaille bio provient presque exclusivement d'élevages nationaux** (0,6 % d'imports en 2019).

Contexte 2023 - Le marché bio se tend

Le contexte économique porté par l'inflation et la guerre en Ukraine provoque un bouleversement des achats des consommateurs depuis le début d'année 2022.

En 2023, les filières ont constaté des difficultés de commercialisation importantes sur tous les circuits de distribution pour les viandes bio. Les viandes sous labels sont également impactées

La baisse de consommation de volailles bio entraîne une diminution de l'offre et donc une baisse de production d'aliment composé pour volailles en 2022 (- 13 %, retour à un niveau en deçà de 2020), après une augmentation constante depuis 2015.
La production d'aliment pour les poulets de chair a baissé de 22%.
Ce sont des baisses d'autant plus problématiques qu'elles impactent également toute la filière céréales oléo-protéagineuses bio car les filières avicoles sont très consommatrices en matières premières bio (environ 3 à 4 Kg d'aliment pour obtenir 1 kg de viande vive de volaille AB). L'enjeu est donc bien de maintenir le niveau de consommation de viande bio pour également soutenir les filières de grandes cultures bios et limiter les phénomènes de déconversion de surfaces vers le conventionnel.

Cette baisse se répercute aussi chez les abattoirs : les nombres d'abattages ont reculé en 2022 de 17,6%, soit 4 396 tec (recul de plus de 3 440 tec de poulet), retrouvant les niveaux de 2018.

La volaille bio est commercialisée principalement dans les réseaux de la grande distribution qui représentent en 2021 plus de 52 % de parts de marché. La distribution spécialisée bio et la vente directe représentent ensuite 23% de part de marché, les artisans sont minoritaires (2%).

La baisse la plus importante en valeur est enregistrée dans les magasins bios (-20%) alors que la vente directe limite la casse (6%). Les ventes ont baissé de 15% en GMS.

Cette baisse de consommation entraîne des déréférencements dans les GMS : de moins en moins de volailles biologiques sont présentes en rayon.

Selon l'Agence Bio, « en moyenne, au cours des 38 premières semaines de l'année 2023, seuls 3 magasins sur 10 proposaient des poulets prêt-à-cuire bio soit un de moins qu'en 2022 sur la même période, et deux de moins qu'en 2021 ».

Ce déréférencement entraîne à son tour une baisse de la consommation de produits bios.

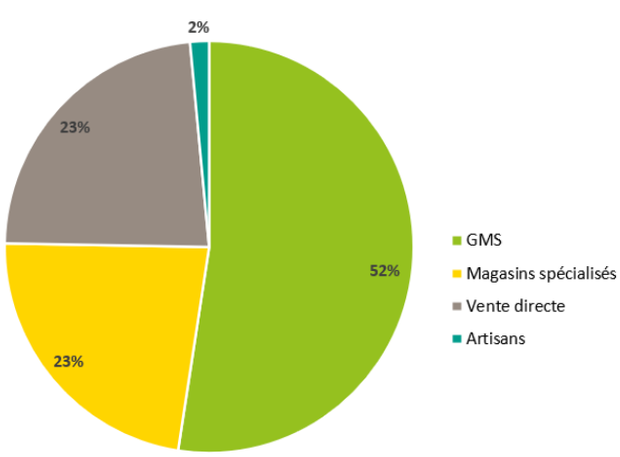

Le prix de vente des viandes bio reste le premier frein à l'achat. Le mode de production bio justifie cet écart entre des viandes conventionnelle et bio. Pour le consommateur qui fait face à une forte inflation, les arbitrages ne se font pas en faveur du bio mais de produits moins chers, notamment importé.

Les écarts de prix entre le bio et le conventionnel ont peu bougé depuis mars 2022 malgré l'inflation. Le différentiel de prix entre du poulet prêt à cuire bio et label rouge en grandes surfaces est d'environ 65 % plus cher.

Toutefois, les prix en vente directe sont inférieurs à ceux pratiqués par les distributeurs : à dire d'expert, le poulet prêt à cuire biologique est en moyenne compris entre 8,5 et 9,5€/Kg dans le Gers, contre plus de 14€/Kg dans les circuits spécialisés, et plus de 11€/kg dans les GMS.

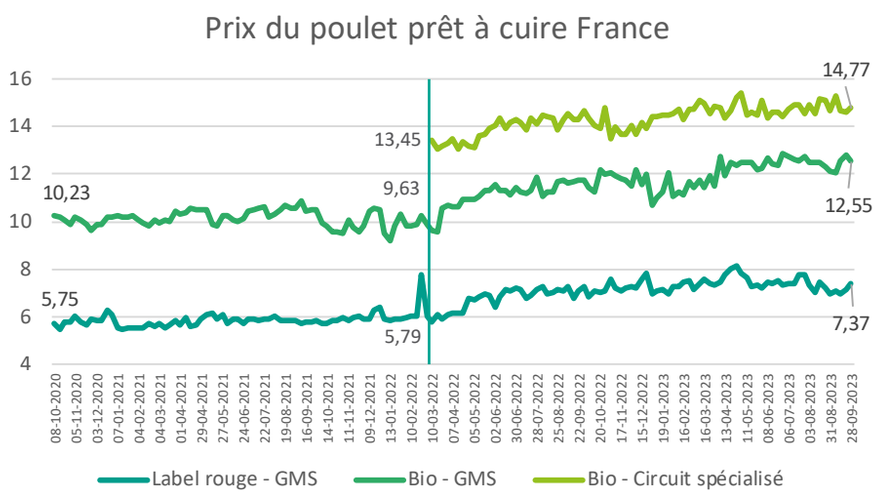

Le secteur de la restauration collective est aujourd'hui un débouché à développer, poussé par la mise en application de la loi Egalim 1 qui impose au moins 20 % d'achats bio, et par une adaptation des pratiques :
- Révision des pratiques d'achat (gamme de produits), de composition des menus,
- Diminution du gaspillage (diminution des grammages, moins de composantes dans les repas.

Cependant, la restauration collective achète majoritairement du produit découpé plus cher au kilo que du poulet prêt à cuire (car il a nécessité plus de main d'œuvre et des besoins de gestion d'équilibre carcasse pour les producteurs) ce qui ne facilite pas son introduction dans les menus soumis à des budgets très contraints.

Une communication sur le poulet prêt à cuire entier biologique (qualité de la viande, différentiel de prix avec le découpé) doit être réalisée auprès des cantines et des cuisiniers, mais aussi vis-à-vis des consommateurs.

Dans ce contexte, la dynamique de conversion est à l'arrêt début 2022 (même si les chiffres 2023 ne devraient pas se ressentir en terme de volumes de production car des installations étaient toujours en cours à cette période notamment dans le Gers).

Des retours «terrain» indiquent des arrêts pour des producteurs en filière intégrée :
-dû à un arrêt d'activité qui approche (retraite), cumulé à une envie de ne plus prendre de risques sur de nouveaux investissements aux vues de la situation de grippe aviaire
-dû à des réorientations pour rebasculer sur de la valorisation des bâtiments en label hors agriculture biologique

Côté producteurs indépendants, on remarque surtout une diminution du nombre de producteurs de volailles de chair dû :
- à une cession d'activité proche et une absence de reprise
- des soucis de sécurisation des nouvelles installations principalement liés aux mesures de biosécurité inadaptés aux petits élevages et la crainte ressentie par les producteurs sur des aléas qu'ils ne maitrisent pas (claustration forcée des animaux, arrêts d'approvisionnements en poussins dans des secteurs « à risque », abattage massif possibles même sur des animaux sains…).

Au-delà de cette tendance à la baisse du nombre de producteurs et des volumes produits en volaille de chair, on note aussi une diminution de la diversité des produits proposés car celle-ci nécessite des ajustements vis-à-vis de la biosécurité. Or, la plupart des éleveurs ne veulent plus réaliser de démarches supplémentaires même si cela pourrait apporter un complément de revenu.

4. Les besoins de la filière régionale

1/ Renforcer l'autonomie des élevages, afin que ceux-ci puissent mieux résister aux variations de cours de matières premières et être plus résilients notamment face aux crises sanitaires. L'accompagnement passe par un développement de l'autonomie protéique au niveau de l'élevage et du territoire, une relocalisation de la production de poulettes, mais aussi par l'exploration de nouveaux types d'aliments et le développement de capacités de stockage de matières premières.

2/ Être précurseur sur les questions de bien-être animal (pratiques de castration en filière porcine, problématique des poussins mâles sur les filières volailles, conditions d'élevage…). Nous devons accompagner nos filières bio régionales afin qu'elles puissent s'adapter à ces nouvelles exigences, mais également pour leur permettre de devancer les attentes sociétales sur ces questions.

3/ Communiquer sur la qualité et les caractéristiques des volailles biologiques et expliquer les différences de prix avec les produits sans labels, découpés et/ou importés pour relancer la consommation.

Biblio :
- Données OC-Agence Bio
- RNM
- Agence bio/ANDI – Evaluation de marché : 2021, 2022, Premier semestre 2023
- Conjoncture Agence Bio Novembre 23
- Carnet Europe Agence Bio
- Agreste | SYNTHÈSES CONJONCTURELLES | Juillet 2023 No 412
- Commission filière IBO

NOTES

L'OBS de la Bio

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

La Région Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

L'AGENCE BIO

AB AGRICULTURE BIOLOGIQUE